

23 mai 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, tenue à la salle municipale, en ce **23^e jour du mois de mai 2019**, à 19h00 sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Mona Donnelly.

Sont présents : Mesdames Mona Donnelly et ~~Alice-Meilleur-Pieschke~~
Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard,
Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong
Est également présente Me Sabrina Larivière, directrice générale.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante, Mona Donnelly, ouvre la séance à **19h_34** et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2019- 2- CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU QUORUM

Madame la mairesse suppléante, Mona Donnelly constate l'avis de convocation et que le quorum est atteint.

2019-120 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et constatation du quorum;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Résolution – embauche d'un inspecteur municipal;
5. Résolution – demande de mettre fin à l'arrêté d'urgence de Transport Canada relativement à l'interdiction de navigation;
6. Période de questions (portant uniquement sur les points à l'ordre du jour);
7. Levée de l'assemblée.

2019- 121

3. Il est proposé par M. Mario Bérard que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adoption unanime

2019- 122 **4. RÉOLUTION – EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL;**

ATTENDU QUE la municipalité a affiché le poste d'inspecteur et ouvrier municipal;

ATTENDU QUE le candidat choisit, M. Riley Griffin a accepté l'emploi.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. James Azola que la municipalité embauche M. Riley Griffin à titre d'inspecteur et ouvrier municipal.

Adoption Unanime

2019-123 5. RÉOLUTION – DEMANDE DE METTRE FIN À L'ARRÊTÉ D'URGENCE DE TRANSPORT CANADA RELATIVEMENT À L'INTERDICTION DE NAVIGATION;

ATTENDU QUE le ministre Marc Garneau a interdit par déclaration le 27 avril 2019 la navigation sur la rivière des Outaouais;

ATTENDU QUE la navigation d'embarcation non motorisée dans la section du Rocher-Fendu est sécuritaire selon les entreprises de rafting;

ATTENDU QUE les niveaux de l'eau sont maintenant au même niveau sinon inférieur à 2017 et que lors des inondations 2017 aucune interdiction de navigation n'avait été faite;

ATTENDU QUE le rafting n'aura aucune incidence sur les sinistrés;

ATTENDU QUE l'industrie du rafting est une industrie importante pour l'Outaouais et le Pontiac et que l'interdiction de navigation cause des préjudices économiques importants à tous les entrepreneurs de l'industrie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par M. Mario Bérard de demander à Transport Canada de lever l'interdiction de navigation sur la rivière des Outaouais pour la portion du Rocher-Fendu pour les embarcations non motorisées.

Adoption Unanime

M. Martin Bertrand se retire de la table vu son conflit d'intérêts.

2019 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2019-124 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Il est proposé par M. Réjean Meilleur que la séance soit levée. **Il est 19h36.**

Mona Donnelly, mairesse
suppléante
L'Île- du Grand-Calumet

Me Sabrina Larivière, Directrice générale &
greffière
L'Île- du-Grand-Calumet